

**PV23-002 Synthèse des observations du public**

Consultation du publique 16 au 06 septembre 2023

Arrêté relatif à l'agrément de substances actives et à l'homologation de produits phytopharmaceutiques à usage agricole (PPUA) par la voie du comité

*Nombre de participants à la consultation du publique : 3*

**Synthèse des remarques effectuées par les participants à la consultation publique :**

- Opposition à tout agrément de substances actives et à toute homologation des PPUA.

**Autres remarques relatives aux commentaires issus de la consultation du publique**

- Il existe des méthodes plus respectueuses de l'environnement et plus respectueuses pour la santé humaine.
- Une remarque relevée ne concernant pas l'agrément de substances actives ou l'homologation de produits phytopharmaceutiques à usage agricole et à usage jardin.

**Décision**

Le projet d'arrêté ayant été rédigé conformément aux procédures prévues par le code agricole et pastoral et soumis aux membres du comité consultatif des produits phytopharmaceutiques à usage agricole et à usage jardin (CCPPUAJ) conformément à ce même code, la majorité des membres du CCPPUAJ ne s'étant pas opposée à l'agrément de certaines substances ou à l'homologation de certains PPUA, il a été décidé de maintenir le projet d'arrêté tel que proposé à la consultation publique.